

N° 7628²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**autorisant l'Etat à participer au financement
de la deuxième phase du « Large Scale Testing »**

* * *

AVIS DU COLLEGE MEDICAL

**DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL
AU MINISTRE DE LA SANTE**

(15.7.2020)

Madame la Ministre,

Le Collège médical accuse bonne réception de votre demande d'avis sous rubrique.

Il se fait un honneur de vous informer qu'il avise favorablement le projet tel que développé à l'exposé des motifs.

Considérant que le premier devoir de l'Etat est de protéger ses citoyens et considérant la sérieuse menace d'une recrudescence de la pandémie Covid-19, la stratégie développée en 4 axes : « critical population testing », « Lux entry sites », « Population testing », « Cluster testing et testing d'urgence », engendrant jusqu'à 53 000 tests par semaine et ceci sur 30 semaines semble être – aux connaissances actuelles de la propagation de la pandémie – un moyen très utile et probablement efficace de limiter la propagation du virus.

Il est vrai que le coût est considérable, mais le Collège médical estime qu'il se justifie dans le même esprit que dans la pratique de la médecine, c'est-à-dire imposant à l'Etat une obligation de moyens ! Une éventuelle obligation de résultat serait, dans l'état actuel des connaissances scientifiques de la pandémie, tout comme en médecine devant de nombreuses pathologies, tout à fait fantaisiste.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa parfaite considération

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr Roger HEFTRICH

Le Président,
Dr Pit BUCHLER

